



**Fiche de données de sécurité  
Selon le règlement (CE)  
No. 2020/878**

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance / du mélange et de la société / entreprise**

<b>1.1 Identificateur de produit</b>	CWROB11PA	<b>Date de Révision:</b>	16/12/2022
<b>Nom du produit:</b>	CARBOWELD 11P PART A	<b>Date de remplacement :</b>	Nouveau SDS
		<b>Numéro de version :</b>	1
<b>UFI Code:</b>			Aucune information
<b>Nano Form:</b>			No
<b>1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées</b>	Composant de base des peintures a 2 composants - Usage industriel. Conseillé contre: autres que recommandés.		
<b>Produit à mélange avec:</b>	CARBOWELD 11P PART B		
<b>Ratio de mélange par volume</b>	55:45 (weight% A:B)		
<b>Partie A / partie B:</b>			
<b>1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité</b>			
<b>Importateur:</b>	StonCor Europe 9 Rue du Travail, 1400 Nivelles, Belgium		
<b>Fabricant:</b>	StonCor Europe 9 Rue du Travail 1400 Nivelles Belgium		
	Informations Réglementaire / Techniques +32 67493710 Nivelles, Belgium		
<b>Fiche technique produite par:</b>	Tarka, Malgorzata - hms@carboline.com		
<b>1.4 Numéro d'appel d'urgence:</b>	CHEMTRIC +1 703 5273887 (À l'extérieur de nous) France +33 (0)1 45 42 59 59 24 (24/7) Luxembourg (+352) 8002 5500 or 070245245 (24/7)		

**SECTION 2: Hazards Identification**

**2.1 Classification de la substance ou du mélange**

Classification according to Classification, Labeling & Packaging Regulation (EC) 1272/2008

**Mentions de danger**

Liquide inflammable, catégorie 2	H225
Irritation oculaire, catégorie 2	H319

Dangereux pour l'environnement aquatique, aigu, catégorie 1	H400
Dangereux pour l'environnement aquatique, chronique, catégorie 1	H410

## 2.2 Éléments d'étiquetage

### Symbol(s) du produit



### Mention d'avertissement

Danger

### Produits chimiques nommés sur l'étiquette

NEANT

### Mentions de danger

Liquide inflammable, catégorie 2	H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
Irritation oculaire, catégorie 2	H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
Dangereux pour l'environnement aquatique, aigu, catégorie 1	H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
Dangereux pour l'environnement aquatique, chronique, catégorie 1	H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### PHRASES DE PRÉCAUTION

P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P210	Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.
P370+378	En cas d'incendie: Utiliser ... pour l'extinction.
P403+235	Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
P501	Éliminer le contenu/récipient dans un centre de traitement des déchets conformément aux réglementations en vigueur.

## 2.3 Autres dangers

Aucune information

### Résultats des évaluations PBT et VPVB:

Le produit ne répond pas aux critères de PBT/VPvB conformément à l'annexe XIII.

### Propriétés perturbant le système endocrinien - Toxicité

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances identifiées comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien conformément au règlement délégué (UE) 2017/2100 ou au règlement de la Commission (UE) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

### Propriétés perturbant le système endocrinien - Écotoxicité

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances identifiées comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien conformément au règlement délégué (UE) 2017/2100 ou au règlement de la Commission (UE) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.1 Substances

non applicable

#### 3.2 Mélanges

##### Substances Dangereuses

<u>Nom selon EEC</u> <u>EINECS No.</u> <u>No.-CAS</u> <u>Atteindre le regist</u> <u>n °</u>	<u>%</u>	<u>Classifications</u>		<u>SCL Value</u> <u>ATE Value</u> <u>M-Factor</u>
zinc en poudre (stabilisées)  231-175-3  7440-66-6  01-2119467174-37	75 - 100	H400-410 Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1	<b>SCL:</b>  <b>ATE:</b>  <b>M-Factor:</b>	-  -  -
propane-2-ol  200-661-7  67-63-0  01-2119457558-25	10 - <25	H225-319-336 Eye Irrit. 2, Flam. Liq. 2, STOT SE 3 NE	<b>SCL:</b>  <b>ATE:</b>  <b>M-Factor:</b>	-  -  -
1-méthoxy-2-propanol  203-539-1  107-98-2  01-2119457435-35	1.0 - <2.5	H226-336 Flam. Liq. 3, STOT SE 3 NE	<b>SCL:</b>  <b>ATE:</b>  <b>M-Factor:</b>	-  -  -
oxyde de zinc  215-222-5  1314-13-2  01-2119463881-32	1.0 - <2.5	H400-410 Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1	<b>SCL:</b>  <b>ATE:</b>  <b>M-Factor:</b>	-  -  -
xylène  215-535-7  1330-20-7  01-2119488216-32	1.0 - <2.5	H226-304-312-315-319-332-335-373-412 Acute Tox. 4 Dermal, Acute Tox. 4 Inhalation, Aquatic Chronic 3, Asp. Tox. 1, Eye Irrit. 2, Flam. Liq. 3, Skin Irrit. 2, STOT RE 2, STOT SE 3 RTI	<b>SCL:</b>  <b>ATE:</b>  <b>M-Factor:</b>	-  -  -

**Informations Complémentaires:** Le texte des mentions de danger CLP indiquées ci-dessus (le cas échéant) est donné à la section 16.

## SECTION 4: First-aid Measures

### 4.1 Description of First Aid Measures

**Notes générales:** Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

**En cas d'inhalation:** Amener la victime à l'air libre. Donner de l'oxygène ou pratiquer la respiration artificielle si nécessaire. En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin. Mettre à l'air frais, au calme et au chaud. Appeler immédiatement un médecin.

**En cas de contact avec la peau:** Utilisez un savon doux, si disponible. Laver immédiatement au savon et abondamment à l'eau en enlevant les vêtements contaminés et les chaussures. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin. Ne pas utiliser de solvants ou de diluants pour nettoyer la peau.

**En cas de contact avec les yeux:** Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.

**En cas d'ingestion:** Ne pas faire vomir. Requérir immédiatement une assistance médicale. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Si le vomissement intervient spontanément. Relever la tête pour empêcher toute aspiration de liquide dans les poumons. Mettre à l'air frais, au calme et au chaud.

**Autoprotection du secouriste :**

Aucune mesure ne doit être prise comportant un risque personnel ou sans une formation appropriée. Il peut être dangereux pour la personne qui fournit de l'aide de faire du bouche-à-bouche. Lavez soigneusement les vêtements contaminés avec de l'eau avant de les enlever ou portez des gants.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Nocif par inhalation. Irritant pour les yeux.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter de façon symptomatique.

Aucune information disponible relativement aux essais cliniques et au suivi médical. Le cas échéant, on trouvera l'information toxicologique à la section 11.

Si les symptômes persistent ou si le moindre doute existe, il faut consulter un médecin.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 En cas d'incendie, les agents d'extinction préconisés sont:

Gaz carbonique, Produit Chimique Sec, Mousse

**Pour des raisons de sécurité à ne pas être utilisées:** Alcool, solutions à base d'alcool, tout autre support non mentionné ci-dessus.

Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

La combustion produira une fumée dense et noire contenant des produits de combustion dangereux (voir chapitre 10). L'échauffement ou des conditions d'incendie libèrent du gaz toxique. La distance de retour de flamme peut être considérable. Le produit contenant des composants organiques combustibles, en cas d'incendie, une fumée dense et noire formée de produits de combustion dangereux va se dégager (voir chapitre 10). Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Les vapeurs de solvants sont plus lourdes que l'air et elles peuvent se répandre sur le sol et s'enflammer.

### 5.3 Conseils aux pompiers

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Refroidir les récipients et les alentours par pulvérisation d'eau.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### 6.1.1 Pour le personnel non urgent

Assurer une ventilation adéquate. Utiliser un équipement de protection individuelle. Enlever toute source d'ignition.

### 6.1.2 Pour les intervenants d'urgence

Voir les sections 7, 8 et 10 pour plus d'informations.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines. Éviter que le produit arrive dans les égouts. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

### 6.3 Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Contenir le déversement, absorber avec des matières absorbantes non combustibles, (par ex. sable, terre, terre de diatomée, vermiculite) et transférer dans un conteneur en vue d'une élimination conforme à la réglementation locale / nationale (voir section 13)Nettoyer à l'aide de détergents. Eviter les solvants.

### 6.4 Référence à d'autres sections

Veuillez consulter les réglementations européennes en matière de mise au rebut ou les réglementations de chaque pays relatives à ce matériau. Voir la section 13 pour plus d'informations.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Entreprendre les actions nécessaires pour éviter les décharges d'électricité statique (qui peuvent provoquer l'ignition des vapeurs organiques). Empêcher la création de concentrations inflammables ou explosives dans l'air et éviter les concentrations de vapeur supérieures aux valeurs limites d'exposition professionnelle. L'équipement électrique doit être protégé de façon appropriée. La préparation peut se charger électrostatiquement: mettre toujours à la terre lors de transvasements. Utiliser uniquement en zone pourvue d'une ventilation avec extraction d'air appropriée. Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers. Pour éviter l'ignition des vapeurs par la décharge d'électricité statique, toutes les parties en métal des équipements utilisés doivent être mises à la terre. Porter un équipement de protection individuel. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. N'utiliser que de l'équipement antidéflagrant. Protéger de l'humidité. Les personnes qui ont souffert de problèmes de sensibilisation de la peau ou d'asthme, d'allergies, de maladies respiratoires chroniques ou répétées ne devraient jamais être employées lors d'opérations dans lesquelles cette préparation est utilisée.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

**Conditions à éviter:** Éviter l'humidité. Eviter toutes températures élevées, étincelles, flammes et autres sources d'inflammation.

**Conditions de stockage:** Conserver dans le conteneur original. Conserver sous clé ou dans une zone accessible uniquement aux personnes qualifiées ou autorisées. Conserver le conteneur fermé. Conserver dans un endroit sec et bien ventilé, à l'écart de sources de chaleur, d'ignition et de la lumière du soleil directe. Stocker uniquement en position verticale. Stockage de liquides inflammables. Tenir à l'écart des matériaux oxydant, des acides fort et des alcalis.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) spécifique(s)

Le mélange et l'application à être conformes aux fiches techniques.

## RUBRIQUE 8: Contrôle de l'exposition - Protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

Ingrediénts avec limites d'exposition professionnelle (FR)

<u>Nom</u>	<u>No.-CAS</u>	<u>LTEL PPM</u>	<u>Stel ppm</u>	<u>Stel Mg / M3</u>	<u>Ltel mg / m3</u>
zinc en poudre (stabilisées)	7440-66-6				
propane-2-ol	67-63-0		400	980	
1-méthoxy-2-propanol	107-98-2	50	100	375	188
oxyde de zinc	1314-13-2				10
xylène	1330-20-7	50	100	442	221

<u>Nom</u>	<u>No.-CAS</u>	<u>Note OEL</u>
zinc en poudre (stabilisées)	7440-66-6	
propane-2-ol	67-63-0	
1-méthoxy-2-propanol	107-98-2	Peut être absorbé par la peau.

oxyde de zinc	1314-13-2
xylène	1330-20-7

Peut être absorbé par la peau.

**Conseils supplémentaires:** Veuillez consulter les limites d'exposition réglementaires pour le personnel qui sont applicables dans chaque pays. Certains composants peuvent ne pas avoir été classés en vertu du règlement CLP UE. .

**Nom Chimique:**

zinc en poudre (stabilisées)

**EC Non:**  
231-175-3

**No.-CAS:**  
7440-66-6

**DNELS - dérivé aucun niveau d'effet**

Voie d'exposition orale	Ouvriers				Consommateurs			
	Effet aigu local	Effets aigus systémiques	Effets chroniques locaux	Effets chroniques systémiques	Effet aigu local	Effets aigus systémiques	Effets chroniques locaux	Effets chroniques systémiques
	Non requis							
Inhalation				5 mg/m3				0.83 mg/kg bw/day
Dermique				83 mg/kg bw/day				2.5 mg/m3
								83 mg/kg bw/day

**PNEC - Concentration d'effet prédicté sans effet**

Cible de protection de l'environnement	PNEC
Eau douce	0.0206 mg/L
Sédiments d'eau douce	117.8 mg/kg dwt
Eau marine	0.0061 mg/L
Sédiments marins	56.5 mg/kg dwt
Chaîne alimentaire	
Micro-organismes dans le traitement des eaux usées	0.052 mg/L
sol (agricole)	35.6 mg/kg dwt
air	

**Nom Chimique:**

propane-2-ol

**EC Non:**  
200-661-7

**No.-CAS:**  
67-63-0

**DNELS - dérivé aucun niveau d'effet**

Voie d'exposition orale	Ouvriers				Consommateurs			
	Effet aigu local	Effets aigus systémiques	Effets chroniques locaux	Effets chroniques systémiques	Effet aigu local	Effets aigus systémiques	Effets chroniques locaux	Effets chroniques systémiques
	Non requis							
Inhalation				500 mg/m3				26 mg/kg bw/day
Dermique				888 mg/kg				89 mg/m3
								319 mg/kg bw/day

**PNEC - Concentration d'effet prédicté sans effet**

Cible de protection de l'environnement	PNEC
Eau douce	140.9 mg/l
Sédiments d'eau douce	552 mg/kg
Eau marine	140.9 mg/l
Sédiments marins	552 mg/kg
Chaîne alimentaire	
Micro-organismes dans le traitement des eaux usées	
sol (agricole)	28 mg/kg
air	

**Nom Chimique:**

1-méthoxy-2-propanol

**EC Non:**  
203-539-1**No.-CAS:**  
107-98-2**DNELS - dérivé aucun niveau d'effet**

Voie d'exposition orale	Ouvriers				Consommateurs			
	Effet aigu local	Effets aigus systémiques	Effets chroniques locaux	Effets chroniques systémiques	Effet aigu local	Effets aigus systémiques	Effets chroniques locaux	Effets chroniques systémiques
	Non requis							
Inhalation	553.5 mg/m <sup>3</sup>	553.5 mg/m <sup>3</sup>			369 mg/m <sup>3</sup>		3.3 mg/kg	43.9 mg/m <sup>3</sup>
Dermique					50.6 mg/kg bw/day			18.1 mg/kg

**PNEC - Concentration d'effet prédicté sans effet**

Cible de protection de l'environnement	PNEC
Eau douce	10 mg/L
Sédiments d'eau douce	52.3 mg/kg
Eau marine	1 mg/L
Sédiments marins	5.2 mg/kg
Chaîne alimentaire	
Micro-organismes dans le traitement des eaux usées	100 mg/L
sol (agricole)	5.49 mg/kg
air	

**Nom Chimique:**

oxyde de zinc

**EC Non:**  
215-222-5**No.-CAS:**  
1314-13-2**DNELS - dérivé aucun niveau d'effet**

Voie d'exposition orale	Ouvriers				Consommateurs			
	Effet aigu local	Effets aigus systémiques	Effets chroniques locaux	Effets chroniques systémiques	Effet aigu local	Effets aigus systémiques	Effets chroniques locaux	Effets chroniques systémiques
	Non requis							
Inhalation		0.5 mg/m <sup>3</sup>	5 mg/m <sup>3</sup>				0.83 mg/kg bw/day	
Dermique					83 mg/kg bw/day		2.5 mg/m <sup>3</sup>	
							83 mg/kg bw/day	

**PNEC - Concentration d'effet prédicté sans effet**

Cible de protection de l'environnement	PNEC
Eau douce	0.0206 mg/L
Sédiments d'eau douce	117.8 mg/kg dwt
Eau marine	0.0061 mg/L
Sédiments marins	56.5 mg/kg dwt
Chaîne alimentaire	
Micro-organismes dans le traitement des eaux usées	0.052 mg/L
sol (agricole)	35.6 mg/kg dwt
air	

**Nom Chimique:**

xylène

**EC Non:**  
215-535-7**No.-CAS:**  
1330-20-7**DNELS - dérivé aucun niveau d'effet**

Voie d'exposition orale	Ouvriers				Consommateurs			
	Effet aigu local	Effets aigus systémiques	Effets chroniques locaux	Effets chroniques systémiques	Effet aigu local	Effets aigus systémiques	Effets chroniques locaux	Effets chroniques systémiques
	Non requis							
Inhalation	289 mg/m <sup>3</sup>	289 mg/m <sup>3</sup>	77 mg/m <sup>3</sup>	77 mg/m <sup>3</sup>				1.6 mg/kg bw/day
Dermique				180 mg/kg bw/day				14.8 mg/m <sup>3</sup>
								108 mg/kg bw/day

**PNEC - Concentration d'effet prédicté sans effet**

Cible de protection de l'environnement	PNEC
Eau douce	0.327 mg/L
Sédiments d'eau douce	12.46 mg/kg
Eau marine	0.327 mg/L
Sédiments marins	12.46 mg/kg
Chaîne alimentaire	
Micro-organismes dans le traitement des eaux usées sol (agricole)	6.58 mg/L
air	2.31 mg/kg

**8.2 Contrôles de l'exposition****Protection personnelle**

**Protection respiratoire:** Porter un appareil de protection des voies respiratoires avec filtre combiné (filtre anti-aérosols et filtre anti-gaz, EN 14387:2004+A1:2008) lors des opérations de pulvérisation: filtre anti-gaz de type A2 (substances organiques). Filtre anti-aérosols P3 (pour les poussières fines). Dans des endroits clos, utiliser un appareil de protection respiratoire à air comprimé ou à air libre.

**Protection des yeux:** S'il y a un risque d'éclaboussures, porter: Écran facial, lunettes de sécurité à protection intégrale (EN 166).

**Protection des mains:** Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières de la place de travail (contraintes mécaniques, temps de contact). Il faut savoir que pour l'usage journalier la durabilité d'un gant résistant aux produits chimiques peut être notablement plus courte que le temps de pénétration mesuré selon EN 374, en raison des nombreux effets extérieurs (par ex. la température). Vêtements de protection à manches longues. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Utiliser des gants résistants aux produits chimiques, ainsi que des lotions et crèmes protectrices pour éviter toute sécheresse cutanée. Gants de protection conformes à EN 374: Caoutchouc nitrile. Gants en butyl-caoutchouc. Viton®. Matériau des gants recommandé pour un produit mixte : des gants de protection conformes aux exigences EN 374 : caoutchouc butylique. Caoutchouc nitrile.

**Autres équipements de protection:** S'assurer que les emplacements des douches oculaires et des douches de sécurité sont proches des emplacements des postes de travail.

**INGÉNIERIE DES SYSTEMES DE CONTROLE:** Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

**Aspect** Mis. Couleurs

**Etat Physique** Liquide

**Odeur** SOLVANT

**Seuil d'odeur** Non déterminé

**pH** Non mesuré

**Point de fusion / point de congélation (°C)** Non mesuré

**Point d'ébullition ou point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition (°C)** 82

**Point de flash, (° C)** <21

**Taux d'évaporation** Non déterminé

<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	Non determine
<b>Limites inférieure et supérieure d'explosivité</b>	2.0 - 12.0
<b>Pression de vapeur</b>	7.0136 mbar
<b>Densité de vapeur relative</b>	> 1 (air = 1)
<b>Densité et/ou densité relative</b>	2.66
<b>Solubilité dans / Miscibilité avec l'eau</b>	miscible
<b>Coefficient de partage: n-octanol/water</b>	Non determine
<b>Température d'auto-inflammation (°C)</b>	290
<b>Température de décomposition (°C)</b>	Non determine
<b>Viscosité cinématique</b>	< 25 s 2 mm
<b>Caractéristiques des particules</b>	Non applicable aux liquides

## 9.2 Autres informations

Contenu COV G / L: 515

Des grammes de COV par litre de produit de revêtement tels que appliqués par ISO 11890-1 et / ou ISO 11890-2.

Gravité spécifique (g / cm3) 2.70

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Aucun risque de réactivité connu dans des conditions recommandées de rangement et d'utilisation. Au contact de l'eau, dégage des gaz facilement inflammables.

### 10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucun risque de réactivité connu dans des conditions recommandées de rangement et d'utilisation.

### 10.4 Conditions à éviter

Éviter l'humidité. Eviter toutes températures elevees, etincelles, flammes et autres sources d'inflammation.

### 10.5 Matières incompatibles

Tenir éloigné des agents oxydants forts, des acides forts ou des alcalis.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie ou de travaux à haute températures, des produits de décomposition dangereux peuvent se former comme :Dioxyde de carbone (CO2), monoxyde de carbone (CO), oxydes d'azote (NOx).

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n ° 1272/2008

#### Toxicité aiguë:

**LD50 oral:** Aucune information disponible sur le produit lui-même car le produit n'est pas testé.

**Inhalation LC50:** Aucune information disponible sur le produit lui-même car le produit n'est pas testé.

**Derme LD50:** Aucune information disponible sur le produit lui-même car le produit n'est pas testé.

**Irritation:** Provoque une grave irritation des yeux.

**Corrosivité:** Aucune information disponible.

<b>Sensibilisation:</b>	Aucune information disponible.
<b>Toxicité à doses répétées:</b>	Aucune information disponible.
<b>Cancérogénicité:</b>	Aucune information disponible.
<b>Mutagénicité:</b>	Aucune information disponible.
<b>Toxicité pour la reproduction:</b>	Aucune information disponible.
<b>STOT-exposition unique:</b>	Aucune information disponible.
<b>STOT-exposition répétée:</b>	Aucune information disponible.
<b>Danger d'aspiration:</b>	Aucune information disponible.

**Si aucune information n'est disponible ci-dessus sous toxicité aiguë, les effets aigus de ce produit n'ont pas été testés. Les données sur les composants individuels sont tabulées ci-dessous:**

No.-CAS	Nom selon EEC	LD50 oral	Derme LD50	Vapor LC50	Gas LC50	Dust / Mist LC50
7440-66-6	zinc en poudre (stabilisées)	>2000 mg/kg (oral, rat)	Aucune information	23 g/m <sup>3</sup> inhalation, other species than mammals	Aucune information	>5.4 mg/L (4h, dust/mist, rat)
67-63-0	propane-2-ol	5840 mg/kg (oral, rat)	13900 mg/kg (dermal, rabbit)	>25 mg/L (inhalation, vapor, rat)	Aucune information	Aucune information
107-98-2	1-méthoxy-2-propanol	4016 mg/kg (oral-rat)	>13000 mg/kg (dermal-rabbit)	10000 ppm/4hrs rat, inhalation	Aucune information	Aucune information
1314-13-2	oxyde de zinc	>5000 mg/kg (oral, rat)	>2000 mg/kg (dermal, rat)	Aucune information	Aucune information	>5.7 mg/L (inhal., dust, 4h, rat)
1330-20-7	xylène	>2000 mg/kg (oral-rat)	1100 mg/kg (ATE dermal-rabbit)	11 mg/L (ATE inh/vapour)	4500 ppmV (ATE inh - Gas)	1.5 mg/L (ATE inh/dust/mist)

#### Informations

#### Complémentaires:

Ce produit peut contenir du éthylbènzeno lequel est répertorié par le CIRC comme pouvant être cancérogène pour les humains (groupe 2B). Cette liste est fondée sur des données insuffisantes de cancérogénicité chez l'humain et suffisamment de preuves avec les animaux de laboratoire. L'exposition aux vapeurs de solvants contenus dans la préparation au delà des limites d'exposition indiquées peut conduire à des effets adverses pour la santé, tels qu'irritation des muqueuses et du système respiratoire, effets nuisibles sur les reins, leLa respiration de vapeurs de solvants peut provoquer des vertiges. Une exposition répétée et prolongée aux solvants peut causer des dommages au système cérébral et nerveux. Une exposition chronique provoque un dessèchement de la peau et un eczéma. Le contact prolongé ou répétée avec la peau peut provoquer des réactions allergiques chez les personnes sensibles. Les gaz ou vapeurs sont nocifs en cas d'exposition prolongée ou de concentrations élevées. Irrite les yeux et les muqueuses. Dépresseur du SNC. L'inhalation représente le risque principal dans les cas d'utilisation à des fins industrielles. Les vapeurs de solvants peuvent être nocives et provoquer des céphalées, des nausées et de l'intoxication. Agit en tant qu'agent de délipidation de la peau. Toute inhalation de vapeurs ou brumes peut provoquer des maux de tête, nausées, irritations du nez, de la gorge et des poumons.

#### 11.2 Informations sur d'autres dangers

#### Propriétés perturbant le système endocrinien - Toxicité

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances identifiées comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien conformément au règlement délégué (UE) 2017/2100 ou au règlement de la Commission (UE) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité:

EC50 48HR (Daphnia):	Aucune information
IC50 72HR (algues):	Aucune information
LC50 96HR (poisson):	Aucune information

12.2 Persistance et dégradabilité:	Aucune information
------------------------------------	--------------------

12.3 Potentiel de bioaccumulation:	Aucune information
------------------------------------	--------------------

12.4 Mobilité dans le sol:	Aucune information
----------------------------	--------------------

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPB:	Le produit ne répond pas aux critères de PBT/VPB conformément à l'annexe XIII.
--	--

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien.	
--	--

### Propriétés perturbant le système endocrinien - Écotoxicité

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances identifiées comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien conformément au règlement délégué (UE) 2017/2100 ou au règlement de la Commission (UE) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes:	Aucune information
------------------------------	--------------------

No.-CAS	Nom selon EEC	EC50 48hr	IC50 72hr	LC50 96hr
7440-66-6	zinc en poudre (stabilisées)	0.416 mg/L; 0.356 mg/L (Daphnia magna)	0.106 mg/L (EC50: Pseudokirchneriella subcapitata); 0.15 mg/L (ErC50)	0.41 mg/L; 0.169 mg/L (Oncorhynchus mykiss); 0.238 mg/L (Pimephales promelas)
67-63-0	propane-2-ol	9714 mg/L (Daphnia magna, 24h)	>100 mg/L (Scenedesmus subspicatus, EC50)	9640 mg/L (Pimephales promelas)
107-98-2	1-méthoxy-2-propanol	>21000 mg/L (Daphnia magna)	Aucune information	6812 mg/L (Leuciscus idus)
1314-13-2	oxyde de zinc	1 mg/L (Daphnia magna)	0.17 mg/L (EC50: Pseudokirchneriella subcapitata)	320 ppm (Lepomis macrochirus); 0.169 mg/L; 1.1 - 2.5 ppm (Oncorhynchus mykiss)
1330-20-7	xylène	1 - 5 mg/L (Daphnia magna)	3 - 5 mg/L (Selenastrum sp.)	2 - 11 mg/L (Roccus saxatilis), 8.2 mg/L (Salmo gairdneri), 13.5 mg/L (Lepomis macrachirus), 21.0 mg/L (Pimephales promelas)

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets:	Ne pas brûler les fûts vides ni les exposer au chalumeau. Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application. Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination. Elimination des déchets vers un site de traitement/d'élimination des déchets (dangereux) agréé conformément aux réglementations fédérales, nationales et locales en vigueur. Ne pas jeter les déchets avec les ordinaires ou dans les systèmes d'égout.
--	--

Code Européen de déchets: 08 01 11\*

Code des déchets d'emballage: 15 01 10\*

## RUBRIQUE 14: Informations relatives aux transports

	ADR/RID	ADN	IMDG	IATA
14.1 Numéro ONU	UN1263	UN1263	UN1263	UN1263
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	PAINT	PAINT	PAINT	PAINT
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	3	3	3	3
14.4 Groupe d'emballage	II	II	II	II
14.5 Dangers environnementaux	Marine pollutant: Yes (zinc powder, zinc oxide)			

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

EMS-NO.: F-E, S-E

14.7 Transport maritime en vrac selon les instruments IMO

non applicable

## RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1 Règlement / législation sur la sécurité, la santé et l'environnement pour la substance ou le mélange:

### REGLEMENTS NATIONAUX :

Numéro d'enregistrement des produits du Danemark:

Pratiques hygiéniques

Code de Mal danois:

Pratiques hygiéniques

Danish MAL Code - Mélange:

Pratiques hygiéniques

Numéro d'enregistrement du produit suédois:

Pratiques hygiéniques

Numéro d'enregistrement des produits Norvège:

Pratiques hygiéniques

Classe WGK:

2

Couvert par la directive 2012/18 / EC (Seveso III):

P5c, E1

Restrictions au produit ou aux substances selon l'annexe XVII, Règlement (CE) 1907/2006:

non applicable

**Surveillance médicale spéciale Arrêté du 11/07/1977:**

Concerné. Application de peintures et vernis par pulvérisation.

**Tableaux des maladies professionnelles concernées:**

N°84 : Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel

**Annexe XIV - Annexe XIV, Règlement (CE) 1907/2006 - Liste d'autorisation:**

**No.-CAS**      **Nom selon EEC**

non applicable

**SVHC - Substances de très haute préoccupation (Liste des candidats - Art. 59 Reach):**

**No.-CAS**      **Nom selon EEC**

non applicable

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique:**

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour ce substance / mélange par le fournisseur.

**RUBRIQUE 16: Autres informations**

**Texte pour les instructions de danger CLP indiquées dans la section 3 décrivant chaque ingrédient:**

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312	Nocif par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Raisons de révision**

Il s'agit d'une nouvelle Fiche de Données de Sécurité (FDS) . . .

Liste de références:

Cette Fiche de Données de Sécurité a été établie à partir de données et d'informations provenant des sources suivantes:

- La Base de Données Réglementaire Ariel fournie par 3E Company à Copenhague, Danemark
- Centre Commun de Recherche de la Commission Européenne à Ispra, Italie
- Règlement (CE) 1272/2008 avec modifications ultérieures
- Règlement (CE) 1907/2006 avec modifications ultérieures
- Règlement (UE) 2020/878 de la Commission
- Décision UE 2000/532/CE du Conseil et son Annexe établissant une "Liste des Déchets"
- Fiche de données de sécurité du fournisseur de matières premières

Acronym / Abbreviation Key:

CLP	Classification, étiquetage et emballage des substances et mélanges
EC	Commission Européenne
EU	Union Européenne
US	Etats Unis
CAS	Chemical Abstract Service
EINECS	Inventaire Européen des Substances chimiques Commerciales Existantes
REACH	Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques

GHS	Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH)
LTEL	Limite d'Exposition à long terme
STEL	Limite d'Exposition à court terme
OEL	Limite d'exposition professionnelle
ppm	Parties par million
mg/m <sup>3</sup>	Milligrammes par mètre cube
TLV	Valeur limite d'exposition
ACGIH	American Conference of Governmental Industrial Hygienists
OSHA	Occupational Safety & Health Administration
PEL	Limites d'exposition admissibles
VOC	Composés organiques volatils
g/l	Grammes par litre
mg/kg	milligrammes par kilogramme
N/A	Non applicable
LD50	Dose létale pour 50%
LC50	Concentration létale pour 50%
EC50	Concentration Efficace Médiane à 50%
IC50	Concentration Inhibitrice Médiane à 50%
PBT	Substance persistantes, bioaccumulables et toxiques
vPvB	Substance très persistantes et très bioaccumulables
EEC	Communauté Economique Européenne
ADR	Accord Européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
RID	Transport international de marchandises dangereuses par chemin de fer
UN	Nations Unies
IMDG	Code Maritime International des Marchandises Dangereuses
IATA	Association Internationale pour le Transport Aérien
MARPOL	Convention internationale pour la prévention de la pollution maritime par les navires, 1973 complétée par le protocole de 1978
IBC	Grand Reservoir Vrac
IMO	Organisation maritime internationale

Pour plus amples renseignements, s'il vous plaît contacter: Technical Services Department

Les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les règlements tant nationaux que communautaires. Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci. Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés dans la fiche technique sans avoir obtenu au préalable des instructions écrites de manipulation.